

L'Union européenne collabore avec les pays en développement les plus vulnérables pour lutter contre le changement climatique

Quels sont l'objectif et les domaines prioritaires de l'AMCC ?

L'Alliance mondiale contre le changement climatique (AMCC) est une initiative de l'Union européenne visant à renforcer le dialogue et la coopération dans le domaine du changement climatique avec les pays en développement les plus vulnérables. L'AMCC concentre ses efforts sur les Pays les moins avancés (PMA) et les Petits États insulaires en développement (PEID), qui sont souvent les plus touchés par le changement climatique, mais qui ne disposent que de ressources limitées pour y faire face. L'initiative a été lancée en 2007 et est coordonnée par la Commission européenne (CE).

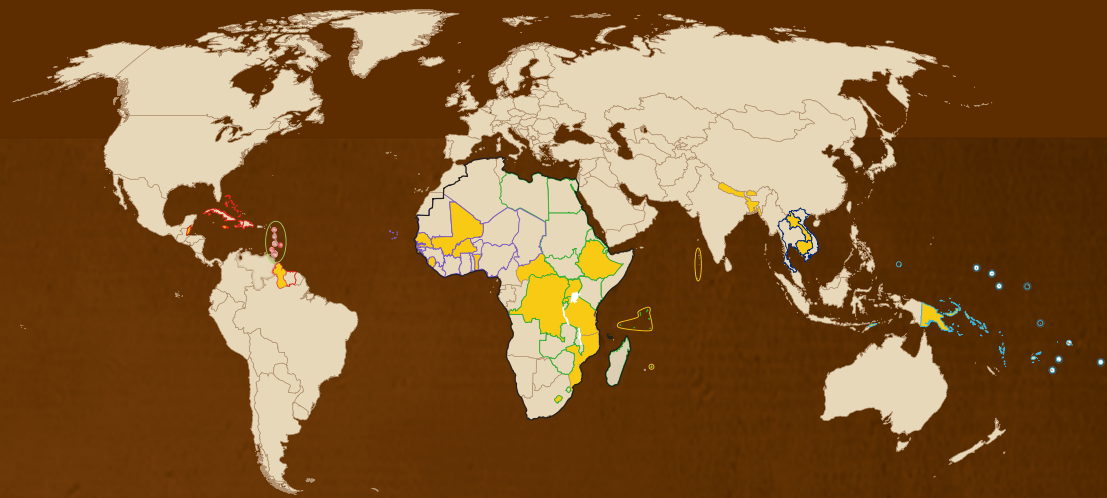
Voici les cinq domaines prioritaires de l'AMCC :

- **L'intégration du changement climatique** dans les stratégies de réduction de la pauvreté et de développement
- **L'adaptation**, en s'appuyant sur les Programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA) et d'autres plans nationaux
- **La Réduction des risques de catastrophe** (RRC)
- **La Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts** (REDD)
- Le renforcement de la participation au **Mécanisme de développement propre** (MDP)



AMCC

Alliance mondiale contre le
changement climatique



Asie Pacifique Caraïbes Afrique



www.gcca.eu

Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de MWH et ne peut en aucun cas être considéré comme le reflet des opinions de l'Union européenne.

Mars 2013



Asie Pacifique Caraïbes Afrique



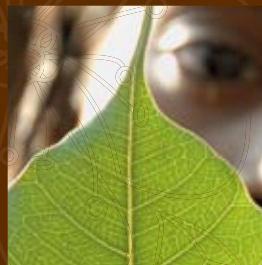
www.gcca.eu

Qu'est-ce que l'AMCC ?



UNE PLATEFORME DE DIALOGUE ET D'ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES

L'AMCC encourage le dialogue et l'échange d'expériences entre l'UE et les pays en développement dans le domaine de la politique climatique et sur des moyens pratiques d'intégrer le changement climatique dans les politiques de développement et les budgets. Les résultats de ce dialogue et de ces échanges alimentent les discussions sur le nouvel accord climatique en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et inspirent la coopération technique et financière appuyée par l'AMCC. Le dialogue se déroule aux niveaux mondial, régional et national.



UNE COOPÉRATION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE

L'AMCC offre un soutien technique et financier à des pays en développement afin qu'ils intègrent le changement climatique dans leurs politiques de développement et leurs budgets et qu'ils mettent en œuvre des actions d'adaptation et d'atténuation. La coopération technique et financière permet à son tour d'alimenter le dialogue et l'échange d'expériences entre l'UE et les pays partenaires.

Quelles sont les réalisations à ce jour ?

Entre 2008 et 2013, l'AMCC a affecté et engagé plus de 285 millions d'euros émanant de différentes sources : le budget de la Commission européenne, le 10^e Fonds européen de développement et les contributions de l'Irlande, de la Suède, de l'Estonie, de Chypre et de la République tchèque, en ce compris un financement à mise en œuvre rapide promis lors de la quinzième session de la Conférence des parties à la CCNUCC organisée à Copenhague, en 2009.

Dans les différentes régions du monde, l'AMCC encourage les méthodes innovantes et efficaces de financement en vue de lutter contre le changement climatique, comme l'illustrent les projets suivants :

En **Gambie**, l'AMCC supporte un projet d'une valeur de 3,96 millions d'euros visant à renforcer les connaissances et les capacités institutionnelles du gouvernement. Le projet a pour but de coordonner et d'intégrer le changement climatique dans la planification du développement et de faciliter l'adaptation côtière au changement climatique. Il s'appuie sur des activités à la fois institutionnelles, stratégiques et de terrain, ainsi que sur la participation des parties prenantes et des recherches, afin de favoriser l'intégration et l'amélioration de la coordination intersectorielle et nationale/régionale.

Dans le **Pacifique**, l'AMCC contribue à raison de 8 millions d'euros à un programme régional avec l'Université du Pacifique Sud visant à venir en aide aux gouvernements des îles Cook, Fidji, Kiribati, Marshall, Micronésie, Nauru, Niue, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Salomon, Tonga, Tuvalu et Vanuatu. L'objectif est de renforcer leurs capacités au moyen de formations formelles et informelles, de mesures d'adaptation à l'échelle communautaire et de recherches appliquées. Les synergies entre ces trois composantes permettent de mieux comprendre le changement climatique et la capacité d'adaptation dans la région.

Au **Bhoutan**, l'AMCC contribue par le biais d'un appui budgétaire sectoriel à l'intégration du changement climatique dans le secteur des Ressources naturelles renouvelables (RNR). La contribution s'élève à 4,4 millions d'euros, montant qui comprend une contribution de l'Estonie de 0,8 million d'euros issue d'un financement à mise en œuvre rapide. Le projet couvre le développement d'un plan d'action RNR en matière de changement climatique, l'intégration de ce plan dans le onzième plan quinquennal du Bhoutan et le renforcement du cadre institutionnel grâce, notamment, à une amélioration du système national de planification et de suivi. L'expérience du Bhoutan montre à quel point il est important de sélectionner des indicateurs concrets et appropriés au niveau national, mais aussi de compléter l'appui budgétaire par une assistance technique ciblée.

Au **Belize**, l'AMCC contribue à raison de 2,9 millions d'euros à un projet d'une valeur de 3,2 millions d'euros visant à développer la capacité d'adaptation et la résilience du pays aux effets du changement climatique, et plus particulièrement dans le secteur de l'eau. Le projet comporte un volet important visant à mettre en place un processus décisionnel concret pour compléter les actions institutionnelles, stratégiques et politiques dans le secteur de l'eau.

Actuellement, l'AMCC compte des programmes nationaux dans plus de trente pays (Bangladesh, Belize, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Cambodge, Éthiopie, Gambie, Guyane, Jamaïque, Laos, Lesotho, Maldives, Mali, Maurice, Mozambique, Népal, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Îles Salomon, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Tanzanie, Timor-Orientale et Vanuatu). En outre, l'AMCC supporte, par le biais d'organes régionaux, huit interventions régionales en Asie, en Afrique, dans les Caraïbes et le Pacifique. En 2013, neuf nouveaux pays devraient bénéficier du soutien de l'AMCC. Les programmes régionaux et nationaux s'accompagnent d'une série d'ateliers, destinés aux autorités compétentes, sur l'intégration du changement climatique dans la planification et la budgétisation du développement national.

Depuis trois ans, le dialogue mis en place par l'AMCC a également débouché sur des déclarations conjointes entre l'Union européenne et des groupes régionaux, tels que le Forum des îles du Pacifique, la Communauté des Caraïbes, le groupe «Afrique», les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et différents pays d'Asie. Ces déclarations ont contribué au dialogue international sur le changement climatique.

De quelle manière l'AMCC contribue-t-elle à d'autres initiatives ?

S'appuyant sur le principe de l'efficacité de l'aide, les interventions de l'AMCC sont mises en œuvre en étroite coordination avec, et par le biais d'organisations nationales et internationales ainsi que d'agences de développement des États membres de l'UE, telles que l'Agence danoise pour le développement international (DANIDA) au Mozambique, le Ministère britannique du développement international (DFID) au Népal, les Agences allemande et portugaise pour la coopération internationale (GIZ et IPAD) au Timor-Orientale et l'Agence française de développement (AFD) en République centrafricaine.

Les États membres de l'Union européenne sont également invités à contribuer financièrement à l'AMCC. À ce jour, l'Irlande, le Chypre, la Suède, la République tchèque et l'Estonie ont contribué à raison de 37 millions d'euros, dont 32 millions dans le cadre d'un financement à mise en œuvre rapide.

GESTION DES CONNAISSANCES ET PROMOTION DE L'APPRENTISSAGE

À mesure que l'expérience s'accumule à l'échelle de la planète, il est essentiel que l'apprentissage fasse partie intégrante du processus et que les connaissances générées par la mise en œuvre de l'AMCC soient partagées entre les pays et régions et avec les partenaires de développement. Plusieurs outils et activités spécifiques favorisent cette volonté :

- Une stratégie de gestion des connaissances et de communication et un plan de travail ont été mis au point en 2012 en concertation avec les différents acteurs.
- La première conférence mondiale de capitalisation de l'expérience de l'AMCC s'est tenue en septembre 2012. Plus de 160 délégués ont ainsi pu partager leurs expériences, se rencontrer et envisager ensemble l'avenir de l'AMCC.
- L'AMCC a organisé des manifestations parallèles à l'occasion de la Conférence des parties à la CCNUCC à Bonn, Cancun, Durban et Doha.
- L'AMCC a lancé un réseau d'échange d'expériences sur la plateforme EuropeAid «capacity4development» (<http://capacity4dev.ec.europa.eu/gcca-community>).



Pour en savoir plus, rendez-vous à l'adresse suivante

www.GCCA.eu écrivez-nous info@gcca.eu